

de ladite commission et précisé certaines de ces attributions. Je ne les relèverai pas toutes, mais voici ce que, entre autres choses, nous y trouvons:

b) Les obligations et restrictions que la loi impose aux chemins de fer pour des raisons d'intérêt public...

c) Les moyens de rendre le transport ferroviaire plus économique et plus efficace,

Et c'est un point que je veux bien souligner.

d) La question de savoir si, et dans quelle mesure, la loi sur les chemins de fer devrait spécifier de quels avoirs et recettes des compagnies de chemin de fer dans des entreprises et placements autres que les chemins de fer il faudrait tenir compte dans l'établissement du tarif-marchandises; et

e) tels autres sujets connexes que les commissaires jugent pertinents à la portée précise ou générale de l'enquête.

Il me paraît qu'en respectant à la fois la portée précise et la portée générale de l'enquête, on pourrait aborder certains aspects financiers du National-Canadien.

L'hon. M. Fleming: Il appartiendra, naturellement, aux membres de la commission royale elle-même de juger de la signification et de la portée des termes du décret ministériel que l'honorable député vient de citer. Je ne croyais pas que ces termes pouvaient comprendre une enquête sur la capitalisation interne des chemins de fer Nationaux. Il serait peu utile, je pense, que j'en dise plus long là-dessus, sauf peut-être pour ajouter, sans toutefois parler au nom de mon collègue le ministre des Transports, qu'on ne m'a fait aucune observation à propos de la revision de la capitalisation du réseau et qu'on n'a demandé aucun renseignement. Cela ne veut pas dire que d'autres n'ont pas reçu de protestations. Pour ma part, je n'en ai reçu aucune.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre n'est-il pas d'avis que ce pourrait être l'occasion d'étudier la question? Ce n'est pas seulement une question d'observations adressées par le ministre des Transports. Je doute qu'il en ait adressé aucune. Je suppose qu'il ne l'a pas fait. Le National-Canadien peut fort bien l'avoir fait. Je ne le sais pas. Si la question que j'ai signalée au comité en vaut la peine,—je crois qu'elle en vaut la peine et d'autres députés sont de mon avis,—le ministre ne croit-il pas qu'il y aurait lieu d'étudier la question?

L'hon. M. Fleming: Je doute que la question s'adresse à moi. Permettez-moi d'ajouter seulement l'observation suivante. Ce serait dommage, à mon avis, d'ajouter d'autres

[L'hon. M. Chevrier.]

points à ceux sur lesquels la commission royale doit déjà enquêter; ce surcroît de questions à étudier aurait pour effet de retarder le rapport relatif à cette question importante de l'établissement d'un tarif-marchandises au Canada.

M. Benidickson: Il faudrait reconnaître que le ministre n'est probablement pas au courant de l'opinion du ministre des Transports concernant l'approbation d'un nouveau plan de retraite pour les employés du National-Canadien. Mais comme il siège à la Chambre depuis aussi longtemps que moi,—j'y suis depuis 1945,—je pense que le ministre des Finances a entendu comme moi l'opinion du premier ministre à l'égard de la nécessité ou de l'opportunité d'augmenter les pensions des employés du National-Canadien déjà retraités. J'imagine qu'aucun programme de cette nature, au cours des deux dernières années,—et il y a plus de deux ans maintenant que le présent gouvernement est au pouvoir,—ni qu'aucune proposition de cette nature ne serait soumise au gouvernement sans être déferée à celui qui doit trouver l'argent pour l'acquitter, c'est-à-dire le ministre des Finances. Par conséquent, je me demande si le ministre aurait un mot à dire au sujet de la possibilité de donner suite aux recommandations que faisait le premier ministre lorsqu'il siégeait dans l'opposition à l'égard de l'opportunité d'augmenter les pensions des employés retraités du National-Canadien.

L'hon. M. Fleming: Je sais que des instances ont été présentées à cet égard en certaines occasions; sauf erreur, elles l'ont été surtout par des particuliers et peut-être par certains organismes. La question a été étudiée, mais aucune décision encore n'a été prise en la matière.

M. Benidickson: J'ai été étonné d'entendre dire au ministre, après deux années d'expérience dans le Cabinet, que ces protestations ont été communiquées seulement par des particuliers et peut-être par quelques organismes. Permettez-moi d'indiquer que les protestations adressées au ministre que des protestations ont été exprimées dans tout le pays. Il a admis qu'il n'a reçu qu'une lettre par-ci par-là ou des instances de quelques particuliers. Des instances ont été faites à un grand nombre de députés, tant à l'échelon provincial que national.

L'hon. M. Fleming: Je parlais de celles dont j'ai eu connaissance au cours des deux dernières années.